

Le vingt neuf octobre deux mil quatorze à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Heuilley le Grand s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Heuilley le Grand, sous la présidence de Monsieur GERARD Michel, Maire, et après convocation légale adressée le vingt et octobre deux mil quatorze.

Présents : GERARD Michel, HEMERY Elisabeth, HENRIOT Didier, FORGEOT Monique, NEE Damien, GENOT Stéphane, FORGEOT Serge, LEVEQUE Ludovic, HENRIOT Jean-Luc.

Absent(s) excusé(s) : SOMMIER Jean-Yves

Absent : GUYOT Philippe

Secrétaire de séance : HEMERY Elisabeth

ORDRE DU JOUR

Délibérations

2014.40	Décision Modificative n°2 au budget général
2014.41	Périmètre de protection des captages, expropriation : fixation des indemnités compensatoires et d'éviction
2014.42	Modification des statuts du SDEHM
2014.43	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « lire c'est partir »
2014.44	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « la Resaigne »
2014.45	Convention de mise à disposition de la salle de la mairie à l'association « la Resaigne »
2014.46	Approbation du rapport d'activités 2013 de la CCPC
2014.47	Examen du rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT

Questions diverses

2014-40 Décision Modificative n°2 au budget général

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2014 voté le 24 avril 2014 ;

Vu la décision modificative n° 1 votée le 11 août 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu de voter des crédits supplémentaires au chapitre 65 « charges de gestion courante »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ☞ **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous.
- ☞ **dit** que ces mouvements s'équilibrent comme suit en dépenses :

Dépenses de fonctionnement		
Article	Libellé	Montant
6531	Indemnités de fonctions	+ 1 100
6533	Cotisations de retraite	+ 100
6554	Contributions aux organismes de regroupement	+ 297
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 497

Vote : 9

Pour : 9

Abstention :

Contre :

Adoptée à :

- l'unanimité

- la majorité

- refusée

2014-41 Périmètre de protection des captages, expropriation : fixation des indemnités compensatoires et d'éviction

Le maire présente à l'assemblée l'évaluation des Domaines en date du 25 août concernant la parcelle devant être expropriée.

Le conseil, après en avoir délibéré décide :

- ✓ **de proposer** au propriétaire exproprié les valeurs suivantes pour servir d'indemnités compensatoires et d'éviction de l'expropriation,

Parcelle	Contenance en m ²	Prix au m ²	Valeur vénale arrondie	Indemnité accessoire 30 %	Indemnité éviction	Total général arrondi
ZL 90 en Champignard	244	0.40 €	100 €	30 €	180 €	300 €

✓ **d'autoriser** le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : 9	Adoptée à :
Pour : 9	- l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>
Abstention :	- la majorité <input type="checkbox"/>
Contre :	- refusée <input type="checkbox"/>

2014-42 Modification des statuts du SDEHM

Le conseil municipal,

VU l'article L 5211-20 du CGCT,

VU les statuts du SDEHM approuvés par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013,

VU le projet de modification des statuts du SDEHM approuvés lors du comité syndical du 29 septembre 2014,

Après en avoir délibéré :

☞ **décide** d'adopter la modification des statuts du SDEHM dont le texte est joint à la présente délibération.

Vote : 9	Adoptée à :
Pour : 9	- l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>
Abstention :	- la majorité <input type="checkbox"/>
Contre :	- refusée <input type="checkbox"/>

2014-43 Convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « lire c'est partir »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Adeline Mocquard déléguée des parents d'élèves du RPI Heuilley-Cotton/Heuilley-le-Grand, laquelle sollicite le prêt de la salle des fêtes de Heuilley-le-Grand, le jeudi 11 décembre 2014 de 16h15 à 18h30 pour recevoir l'association « lire c'est partir ».

Dans ce cadre, une exposition vente sera organisée où des livres et CD neufs seront commercialisés à 0.80 euros.

Le Maire propose à cette occasion la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes à cette association et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ☞ **accepte** la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes le jeudi 11 décembre 2014 à l'association « lire et partir »
- ☞ **mandate** le Maire pour rédiger la convention de mise à disposition correspondante et pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Vote : 9	Adoptée à :
Pour : 9	- l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>
Abstention :	- la majorité <input type="checkbox"/>
Contre :	- refusée <input type="checkbox"/>

2014-44 Convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « la Resaigne »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « la Resaigne », laquelle sollicite la mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de gymnastique.

Ces cours auraient lieu le mardi de 10 h 30 à 11 h 30 hors vacances scolaires.

Il propose la mise à disposition de la salle des fêtes à cette association les mardis matins hors vacances scolaires moyennant le versement d'une participation annuelle de 180 € et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est précisé que Madame HEMERY Elisabeth, présidente de l'association « la Resaigne », concernée par cette affaire, ne prend part ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ☞ **accepte** la mise à disposition de la salle des fêtes les mardis matins hors vacances scolaires de 10 h 30 à 11 h 30 ;
- ☞ **mandate** le Maire pour rédiger la convention de mise à disposition correspondante et pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Vote : 8

Pour : 8

Abstention :

Contre :

Adoptée à :

- l'unanimité

- la majorité

- refusée

2014-45 Convention de mise à disposition de la salle de la mairie à l'association « la Resaigne »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « la Resaigne », laquelle sollicite la mise à disposition de la salle de réunion de la mairie pour organiser des après midis récréatifs (jeux de société et goûter). Ces après midis récréatifs auraient lieu le lundi après midi de 14 h à 17 h hors vacances scolaires.

Il propose de mettre gracieusement la salle de réunion de la mairie à cette association les lundis après midis hors vacances scolaires et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Il est précisé que Madame HEMERY Elisabeth, présidente de l'association « la Resaigne », concernée par cette affaire, ne prend part ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ☞ **accepte** la mise à disposition gracieuse de réunion de la mairie les lundis après midi hors vacances scolaires de 14 h à 17 h ;
- ☞ **mandate** le Maire pour rédiger la convention de mise à disposition correspondante et pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Vote : 8

Pour : 8

Abstention :

Contre :

Adoptée à :

- l'unanimité

- la majorité

- refusée

2014-46 Approbation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey

Le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey est présenté, ainsi que les projets divers réalisés. Il est indiqué que le dossier est consultable au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture de la mairie.

Vote : 9

Pour : 9

Abstention :

Contre :

Adoptée à :

- l'unanimité

- la majorité

- refusée

2014-47 Examen du rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL X-DEMAT

Par délibération du **11 août 2014**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes...

Par décision du 17 mars 2014, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa deuxième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2013 et les opérations traduites dans ces comptes ainsi que l'augmentation du capital social de SPL-Xdemat par le biais d'un apport en nature du Département de l'Aube.

En application de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux Sociétés Publiques Locales (SPL) conformément à l'article L. 1531-1 de ce même code, il convient à présent que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement ou individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentales des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (352 au 31 décembre 2012, 596 au 31 décembre 2013, 681 en mars 2014), un chiffre d'affaires de 257 438 € et un résultat net de 20 997 € affecté pour 12 911,90 € au poste budgétaire réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société avant augmentation), les 8 085,10 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Ce rapport fait également mention de l'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en nature par le Département de l'Aube, d'une licence d'exploitation non exclusive de son outil d'archivage électronique, appelé Xsacha, afin d'en faire bénéficier les actionnaires de ladite société ainsi que la modification des dispositions statutaires jointe en annexe, que cette augmentation et cet apport impliquent. Cet outil est devenu indispensable aux utilisateurs des services de dématérialisation tels que Xmarchés, Xactes et Xfluco qui ont l'obligation d'archiver des documents nativement électroniques.

Il convient de noter que cet apport évalué à 31 000 €, créé en contrepartie, 2 000 actions supplémentaires, à 15,50 euros chacune, dévolues au Département de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société.

Après examen, je vous prie de bien vouloir approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat, joint en annexe, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et donc l'action entreprise en 2013 par la société SPL-Xdemat dont notre collectivité est actionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **approuve** le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Vote : 9	Adoptée à :
Pour : 9	- l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>
Abstention :	- la majorité <input type="checkbox"/>
Contre :	- refusée <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Le logement n° 2 a été loué à Mr Patrice CHIARELLI mi-octobre.
- ☞ Fonctionnement et coût des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) initiées pour la 2^{nde} année par la CCPC
- ☞ Acceptation d'un devis de la SARL PIQUEE pour le tubage de la cheminée du logement au 8 rue de la Mairie
- ☞ Prévisions de travaux 2015 : quelques travaux à prévoir à côté de la salle des fêtes et à proximité du cimetière.